

Appel de propositions : date limite 31 janvier 2010

Titre de la conférence : 180 caractères max.

Résumé de la conférence : 1500 caractères max.

Coordonnées complètes : nom, institution, adresse courriel, statut

Envoyer le tout à l'adresse suivante : reseaudialog@ucs.inrs.ca

78^e Congrès de l'ACFAS 2010

Découvrir aujourd'hui ce que sera demain

Université de Montréal

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN ETHNOÉCOLOGIE ET CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ



Université 
de Montréal

Colloque/atelier 424

Anciens savoirs, nouveaux défis : le savoir autochtone relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité

Lundi 10 mai 2010

Les peuples autochtones ont une intime compréhension de leurs territoires. Ils savent exploiter de multiples façons de nombreuses espèces animales et végétales, qu'ils transforment en produits alimentaires, en médicaments ou en colorants, ils ont développé de techniques culturelles pour un grand nombre de plantes utiles. Ce savoir et savoir-faire autochtone accumulé au fil de l'histoire est la propriété collective des communautés et se transmet oralement de génération en générations, notamment sous forme de récits, de chansons, de valeurs culturelles, de règles traditionnelles, de langues locales, de rituels, de pratiques de santé et de méthodes agricoles. Les femmes comme les hommes possèdent d'importants corpus de savoir et de savoir-faire. Les femmes ont leurs propres domaines d'expertise et leur propre mode de transmission des savoirs. Les savoirs sont à la base d'un développement durable localement adapté. La destruction de l'habitat des peuples autochtones, leur déracinement, leur expulsion et la perte de leur identité met les peuples face au risque de perdre ces connaissances. Les découvertes dans l'industrie cosmétique, agro-alimentaire, et pharmaceutique faites à partir des savoirs soulèvent le problème de l'accès aux ressources, des brevets et de la reconnaissance de la propriété intellectuelle des savoirs collectifs. Avec la signature de la Convention sur la diversité biologique (CDB) les savoirs autochtones ont, pour la première fois, bénéficiés d'une large reconnaissance. L'accès aux savoirs traditionnels doit reposer sur un consentement préalable et nécessite un partage des bénéfices. Néanmoins, il s'agit principalement d'un accord entre États, qui ne prend pas nécessairement en compte les intérêts des groupes autochtones. Les savoirs sont une propriété commune, contrairement à la définition que l'OMC donne des droits privés et individuels à la connaissance et à la propriété industrielle dans l'accord sur les ADPIC. Cette contradiction reste entière.

RESPONSABLES

Thora martina Herrmann, professeure
Université de Montréal
thora.martina.herrmann@umontreal.ca

Carole Lévesque, professeure INRS,
directrice DIALOG
Carole.levesque@ucs.inrs.ca